

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2015
Association des employés du Conseil de recherches
Mercredi, le 28 octobre 2015, 17 h
Campus chemin Montréal, Stone House, Immeuble M-1B

Cathie Fraser se présente comme présidente de l'AECR, puis déclare la séance ouverte.

Elle remercie tous les participants, soit en personne à Ottawa, soit par téléphone ou par vidéo. Elle présente le comité de gestion et le personnel du bureau: Jeff Fraser, modérateur et trésorier sortant; Joan Van Den Bergh, négociatrice/agent de relations de travail; Laurette Ernst, gérante du bureau; Michelle Lévesque, 2^e vice-présidente; Marvin Zaluski, 1^{er} vice-président; et Dao Ly, trésorier actuel.

1. Règles de la réunion – Jeff Fraser

J. Fraser rappelle aux personnes présentes qu'aucun utilisateur d'appel ou de vidéo n'a été filtré pour restreindre la parole aux membres seulement. Toute personne est admissible à l'appel-conférence ou au lien web en ligne. Dans les cas où les questions portent sur un sujet plus personnel, veuillez adresser votre question au bureau de l'AECR à un autre moment. Le panel est heureux de répondre à tout autre type de questions. Aux fins d'enregistrer le procès-verbal, veuillez décliner votre nom, lieu de travail et portefeuille.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle – 15 octobre 2014

MOTION : « Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 octobre 2014 soit adopté. »

Adoptée.

3. Rapport de la présidente – Cathie Fraser

Depuis l'AGA de l'an dernier, nous avons étudié sérieusement la situation financière du syndicat. Toutes les dépenses ont été examinées et réduites là où c'était possible. Le syndicat existe uniquement pour les membres; aussi, la hausse de certains coûts est inévitable, notamment les coûts liés aux griefs, aux négociations, aux frais juridiques et aux relations de travail.

Les membres ont approuvé une augmentation de 5 \$ de la cotisation en octobre 2014; et, d'après le rapport du vérificateur, vous constaterez que cela a permis à votre syndicat de sortir de son déficit financier. Nous espérons que l'augmentation de juillet 2015 mettra davantage le syndicat dans une position financière équilibrée.

Le bureau de l'AECR va continuer d'être financièrement responsable dans tous les domaines possibles, y compris l'AGA et les réunions, les déplacements, le site Web et les services de TI. En raison des coûts sans cesse élevés des déplacements, les visites annuelles dans toutes les régions ne sont pas possibles. Soyez assurés que nous allons quand même nous rendre dans

toutes les localités et rencontrer les membres qui ont besoin de nous et qui veulent nous accueillir.

L'audit, cette année, effectué par Deloitte en août 2015, a montré que tout le travail acharné et le zèle du bureau de votre syndicat ont porté fruit. L'audit a montré un surplus cette année, et nous espérons que le budget sera équilibré sur un plan positif au cours des prochaines années. Jeff Fraser, trésorier de l'AEER l'an dernier, présentera un compte détaillé des finances de l'AEER dans le rapport de l'exercice financier.

En avril, Joan Van Den Bergh, votre négociatrice et agente des relations de travail, et moi, nous sommes rendus à Victoria, Vancouver et Saskatoon. Nos rencontres habituelles étaient ciblées par le CNRC, et nous n'avons pu rencontrer les membres dans ses locaux; néanmoins, nous sommes parvenus, au dernier moment, à trouver d'autres lieux de rencontre. Merci aux délégués syndicaux des sections locales dans ces localités, qui nous ont aidés à trouver d'autres salles de réunion. Ce fut très agréable de rencontrer les membres et d'aborder bien des questions pressantes. À l'avenir, le CNRC n'approuvera pas vos réunions syndicales des membres dans ses locaux, sans approbation. La direction du CNRC a indiqué qu'elle étudierait les demandes au cas par cas. Toutes les demandes des membres devront être acheminées au gestionnaire des relations de travail du CNRC.

Le réaménagement des effectifs a continué à tourmenter l'AEER tout au long de l'année. Il a affecté des membres aux SCF, chez Dispositifs médicaux, ATS, Communications/DRH, PARI, Construction, groupe SST et GOF. En outre, tous les programmes chez INN à Edmonton et à Chalk River, aux laboratoires LNC à Chalk River, ont été réorganisés.

Les six groupes de négociation de l'AEER ont signifié leur avis de négocier; les négociations vont probablement s'amorcer au début de 2016 pour tous les groupes. Nous anticipons qu'elles vont durer plusieurs mois. Le processus a été considérablement ralenti par les élections fédérales. Le Conseil du Trésor, comme employeur des groupes de la fonction publique centrale, aura sans doute la priorité pour négocier d'abord avec ses propres groupes. N'oubliez pas que le CNRC est un employeur distinct.

Une semaine après les élections fédérales, nous avons un nouveau gouvernement fédéral, mais nous ignorons exactement où en seront les négociations et les relations patronales-syndicales. Nous espérons, surtout après avoir lu la lettre ouverte du parti libéral aux fonctionnaires, qu'on instaurera le respect, la confiance et l'équité dans les négociations. Soyez assurés que l'AEER ainsi que les 17 autres syndicats fédéraux sont toujours opposés aux changements radicaux à vos congés de maladie et à vos prestations d'invalidité de courte durée. Nous croyons que le système actuel, assorti de quelques modifications, est suffisant pour gérer le régime de congés de maladie au CNRC et dans la fonction publique.

En vue des prochaines négociations, l'AEER a mis sur pied un comité et une équipe complets de AT pour lancer les négociations; nous recherchons cependant des bénévoles pour mettre sur pied les équipes des autres groupes. Veuillez me contacter, moi, Joan ou le bureau de l'AEER si vous êtes intéressés à faire partie de ces équipes de négociation.

L'AECR fait partie de plusieurs comités du CNRC, notamment: le comité mixte de consultation, une tribune où l'AECR et l'Institut professionnel de la fonction publique signalent au CNRC les « sujets chauds » qui sont en dehors du cadre de vos conventions collectives. Je suis coprésidente du comité national sur la santé et la sécurité au travail avec le CNRC. Ce comité contribue à établir des lignes directrices pour les comités locaux de SST.

Cette année, nous allons encourager le CNRC à mettre sur pied des comités locaux de consultation patronale-syndicale dans tous les portefeuilles. Cette tribune est très importante; nous espérons que ces comités vont alléger certains problèmes patronaux-syndicaux locaux. Si ces comités vous intéressent, veuillez communiquer avec le bureau de l'AECR.

L'AECR est un membre très actif du Conseil national mixte et se réunit régulièrement avec les autres syndicats fédéraux. Cette année, l'AECR s'est également jointe au comité des relations patronales-syndicales. Ce comité réunit des représentants syndicaux et de l'employeur; il ouvre un dialogue sur les questions d'avant-plan. Par exemple, le colloque du Conseil national mixte en décembre abordera le respect et le mieux-être en milieu de travail.

Malheureusement, le gouvernement conservateur a apporté bien des changements, bien des changements législatifs, avant de quitter. Le projet de loi C-4 adopté en décembre 2013 constitue le plus important remaniement des relations de travail dans la fonction publique en plus de 40 ans. Sans consulter les syndicats fédéraux, le gouvernement a changé le statut d'employé essentiel, le Code canadien du travail, les droits des syndiqués, d'aller en grève et d'arbitrer leurs conventions collectives.

En juin 2015, le projet de loi C-377 a été adopté par une majorité conservatrice au Sénat; il s'agit d'un projet de loi émanant d'un député, qui imposerait aux syndicats les obligations financières les plus onéreuses de toute organisation au Canada. Ce projet de loi exige que les syndicats, uniquement les syndicats, fassent état de dépenses de 5 000 \$ ou plus, et divulguent le nom de tous les récipiendaires. L'AECR est d'avis que cela pourrait enfreindre les droits relatifs à la protection de la vie privée; l'AECR divulgue déjà ces informations à ses représentants syndicaux à chaque réunion de l'Exécutif, et ces informations sont disponibles à tous les membres à l'AGA dans la vérification annuelle.

Le projet de loi C-59, également adopté en 2015, permet au gouvernement d'empêcher la tenue de négociations constructives avec ses syndicats en permettant au Conseil du Trésor d'imposer ses propres conditions concernant vos congés de maladie et votre invalidité de courte durée.

Le projet de loi 525 est le projet de loi le plus récent à encore être adopté en troisième lecture par une majorité du Sénat. Il a été adopté en douceur après l'ajournement du Parlement pour l'été. Il s'agit encore d'un projet de loi émanant d'un député; il facilite la désaccréditation des syndicats fédéraux et rend leur création difficile en réduisant le seuil, de 50 % à 40 %, pour déclencher un vote des membres. Ce projet de loi compte aussi les votes qui n'ont pas été déposés. Tous les bulletins qui n'ont pas été déposés dans un vote d'accréditation seraient automatiquement comptés comme un vote « non » contre un syndicat, ou comme un vote « oui » dans le cas d'un vote de désaccréditation. Il convient de faire remarquer que ce projet de loi a été adopté malgré de sérieuses objections de la part de Catherine Ebbs, présidente de la Commission des relations

de travail dans la fonction publique (CRTFP).

Les démarches du CNRC pour convertir les groupes AD et AS et les changer au système de classification HAY se poursuivent, mais elles ont ralenti au cours de l'année. La dernière partie de ces négociations pour ce nouveau groupe va porter sur les échelles salariales. L'AECR va retenir les services d'un consultant de premier plan pour nous aider dans ces démarches, car ce sera l'un des facteurs les plus importants qui affectera ce nouveau groupe.

Le CNRC est en train d'élaborer de nouvelles descriptions de tâches génériques pour les AT dans le secteur de recherche du Génie, Technologies émergentes et Sciences de la vie. L'AECR a été consultée à ce sujet au cours de quatre réunions, et nous avons fourni des commentaires et des suggestions, dont quelques-unes ont été adoptées par le CNRC. Les descriptions de tâches génériques des AT vont être élaborées en vertu du système de classification actuel Wyatt. On nous a affirmé que, à l'avenir, le CNRC va mettre en œuvre un nouveau système de classification, mais ce n'est pas ce qui se passe en ce moment. Le système de classification n'est pas en train de changer à ce moment-ci. Lorsque les nouvelles descriptions auront été finalisées, les chercheurs AT seront liés aux nouvelles descriptions de tâches. Ce ne sont pas toutes les tâches en sciences qui vont ressortir aux descriptions de tâches génériques; certains AT vont continuer d'avoir des descriptions de poste individuelles, selon la nature et les fonctions des postes. La dernière rencontre que l'AECR a eue avec le CNRC, ce fut pour discuter un système de réparation informel à l'intention de ceux des ATO qui ne sont pas d'accord avec les résultats de la réinsertion. Ce système s'ajoutera à la procédure existante des griefs de classification et de description de poste.

Je tiens à faire encore allusion à la grande quantité de travail accompli quotidiennement par le très petit nombre de membres du personnel à l'AECR. Je remercie Joan et Laurette pour leur dévouement inlassable envers les membres de l'AECR. Je remercie également l'équipe de gestion: Marvin, Michelle, Dao et Jeff, qui m'ont guidée dans la gestion du bureau. Je remercie le Comité exécutif, qui comprend tous les délégués syndicaux et tous les présidents des équipes de négociation. Je remercie aussi les équipes de négociation, les membres des comités des finances, des consultations et des CSST. Merci également aux délégués syndicaux qui ont quitté l'Exécutif cette année: Jeff Fraser, à Ottawa; Anthony Ifill, à Ottawa; Jacques Dufour, à Boucherville; Jason Sanderson, à Charlottetown. Et je souhaite la bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux délégués syndicaux cette année: Adriana Catalli, à Charlottetown; Nathalie Raymond, à Boucherville; Michel Simard, à Saguenay; et, Gina Holmes et Bernard Holbrook, à Ottawa. Merci à vous tous pour votre service envers l'AECR.

L'AECR fait toujours bon accueil aux nouveaux représentants, n'importe quand. Veuillez contacter le bureau de l'AECR pour obtenir des formulaires de candidature. Songez à vous joindre à votre syndicat.

Plus important, je remercie tous les membres de l'AECR de leur engagement envers votre syndicat. Les dernières années ont été difficiles pour les syndicats, les membres et les employés de la fonction publique. J'espère que le nouvel employeur fédéral va améliorer les négociations et les styles de gestion, et que cela contribuera à améliorer la satisfaction et le bonheur de tous les membres à la maison et au travail. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui. C'est un

honneur et un privilège de vous représenter tous. Merci.

4. Rapports du trésorier et du vérificateur – Jeff Fraser

États financiers pour l'exercice du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rédigés par Dao Ly, nouveau trésorier, présentés par J. Fraser, trésorier sortant

Le comité des finances a pour tâche de présenter des prévisions pour la prochaine année. Cela fournit une ligne de base chaque année pour déterminer nos résultats passés, et nos prévisions, lorsque nous examinons le bilan des années précédentes, afin de faire des prévisions budgétaires.

L'audit annuel a été effectué par Deloitte; l'ébauche a été approuvée, telle que présentée à la réunion du Comité exécutif, le 9 septembre 2015. Une copie du rapport de l'audit est disponible à tous les membres de l'AECR, sur demande. Les présents états financiers ont été préparés en fonction des états financiers vérifiés.

Opérations financières: À la fin de l'exercice financier, l'AECR affichait un excédent de 81 417 \$ des revenus sur les dépenses. Un rendement considérable, considérant que l'AECR accusait un déficit de 129 460 \$ lors de l'exercice précédent. Cela a été réalisé principalement grâce à la mise en œuvre de la première augmentation de 5 \$ des cotisations syndicales, à une baisse des frais juridiques attribuable au report des cas de relations de travail, au changement du format des AGA, où les représentants régionaux y ont assisté par téléconférence plutôt que de se rendre à Ottawa, et, cette année, par téléconférence et vidéoconférence, et grâce aussi aux efforts assidus de la présidente de l'AECR et du personnel pour trouver de nombreuses alternatives dans le but de réduire les coûts. Le bureau a examiné toutes les dépenses et toutes les opérations du bureau; et, à la fin de cet exercice, ils ont réduit les dépenses de bureau de 56 000 \$ en modifiant diverses dépenses telles le téléphone, les services postaux, les services internet, et un nouveau fournisseur d'assurance-maladie.

Revenus: Les cotisations syndicales sont l'unique source de revenus pour l'AECR. L'augmentation de la cotisation a fait grimper les revenus, cette année, de 634 060 \$ à 709 982 \$, ce qui constitue une hausse de 11,9 % par rapport à l'an dernier.

Dépenses: Le total des dépenses, des dépenses générales et de bureau, sont passées de 763 500 \$ à 628 500 \$, soit une réduction de 17,7 %, attribuable principalement à des dépenses contrôlées et à une baisse des frais juridiques.

Le solde net des avoirs: Le solde au début, le 1^{er} juillet 2014, était de 580 997 \$, et le solde à la fin de l'exercice financier était de 662 414 \$, soit une augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente.

Conclusions: Bien que la situation financière de l'AECR soit beaucoup mieux que l'an dernier, le budget n'est pas encore équilibré en raison du déficit des années précédentes. Alors que les nouvelles rondes de négociation pour les six groupes de l'AECR vont s'amorcer cette année, et compte tenu des causes en suspens des membres, on s'attend à ce que nos frais juridiques augmentent considérablement cette année. Le comité de gestion et le bureau de l'AECR vont continuer d'exercer des économies de coûts dans la mesure du possible afin d'atteindre à une position financière saine. Le comité des finances est composé de Jeff Fraser, Dao Ly, Gail Richardson, Laurette Ernst, et Marvin Zaluski.

5. Le point sur la négociation collective – Joan Van Den Bergh

La ronde de négociations courante s'est amorcée sous un gouvernement conservateur qui était déterminé à détruire les syndicats en imposant des changements législatifs qui ont effectivement paralysé la négociation collective. Cela a commencé par des objectifs avoués, de décimer les dispositions relatives aux congés de maladie et de supprimer, et le droit de grève et le droit au recours à l'arbitrage comme méthode de règlement des différends. La situation va maintenant reprendre sous un nouveau gouvernement, qui a déclaré publiquement pendant la campagne électorale qu'il s'oppose à toutes ces mesures. C'est donc une période très intéressante.

Nous avons signifié l'avis de négocier pour les six unités de négociation. Des revendications ont été préparées pour le groupe TO; nous avons commencé à en préparer pour le groupe CS, mais nous n'avons pas encore présenté de revendications au CNRC et n'avons pas encore commencé à négocier. Le déclenchement des élections a tout fait ralentir.

Avant le déclenchement des élections, nous avons tenu des discussions avec le CNRC, à savoir, quand les négociations auraient lieu. Au cours de la dernière ronde, il y a quelques années, le CNRC avait décidé que dans toutes les négociations futures, les membres qui faisaient partie des équipes de négociation seraient tenus de prendre un congé non payé. L'AECR a fait savoir au CNRC que, en raison de cette décision, les négociations devraient avoir lieu après les heures de travail ou les fins de semaines. Le CNRC s'y était opposé. Puis, le CNRC a effectivement convenu que, dans le cas de la présente ronde, les membres pourraient prendre un congé payé pour participer.

L'enjeu principal dans la présente ronde de négociation, c'était le congé de maladie. Compte tenu de l'élection d'un nouveau gouvernement libéral, cela pourrait changer. Avant les élections, le parti libéral avait promis de rétablir la négociation collective intégrale, d'abroger certains des changements législatifs effectués par le gouvernement conservateur, de revoir le mandat relatif aux congés de maladie, et de chercher uniquement des changements dans le cadre d'un processus intégral de négociation collective.

Il va falloir du temps au nouveau gouvernement pour déterminer comment il va aborder la négociation collective. Nous devons attendre pour connaître le nom du nouveau Président du Conseil du Trésor. Ce dernier voudra sans doute rencontrer d'abord les grands syndicats de la fonction publique centrale. Il faudra du temps avant que nous rencontrions le CNRC.

Sous les conservateurs, le CNRC s'était simplement fait dire quelles concessions il devait obtenir

de nous. Il n'avait absolument aucune latitude, ni aucune discrétion, même s'il est officiellement un employeur distinct. Nous allons maintenant voir si cela va changer.

Nous allons probablement devoir réexaminer nos revendications pour nous assurer qu'elles sont appropriées. Nous allons voir ce qui se passe dans la fonction publique centrale, quelle forme la négociation va prendre et quelle approche le nouveau gouvernement va prendre vis-à-vis la négociation collective. Nous allons probablement apporter des rajustements par rapport à notre situation courante. Mais, comme Cathie l'a dit, et je suis persuadée que plusieurs parmi vous pensent de même, les choses ne pourront que s'améliorer. Ce ne peut être pire que c'a été. À cet égard, nous sommes optimistes. Cela ne veut pas dire que les libéraux vont faire les marionnettes ou tout laisser tomber au sujet des congés de maladie; nous espérons toutefois qu'ils vont permettre la tenue d'un processus intégral et juste.

6. Questions de l'assemblée

C. Pelletier, TSH, Ottawa: Lorsque le rapport financier a été partagé, une ligne n'a pas été mentionnée, soit: la seconde augmentation de la cotisation syndicale en vigueur le 1^{er} juillet 2015 sera bientôt nécessaire.

J. Fraser: Comme vous pouvez le constater dans le rapport, nous sommes toujours en situation déficitaire; cela nous amènera, nous l'espérons, à un budget équilibré.

S. Smith, AÉRO, Ottawa: Au sujet des négociations collectives des TO, avez-vous déjà des idées, à savoir, quelles seront nos revendications?

J. Van Den Bergh: Il y a un comité de négociation TO qui s'est rencontré à plusieurs reprises et qui a approuvé une série de revendications. Celles-ci n'ont pas encore été présentées à l'employeur; alors, si vous voulez me contacter, je puis vous en faire part de quelques-unes. Nous les affichons généralement sur notre site Web une fois qu'elles ont été présentées à l'employeur. Si vous examinez les années passées, il y a des choses que nous avons demandées, et il y a de nouvelles choses entourant le congé de maladie et les CTE, et différentes choses semblables. Elles sont assez détaillées.

Nous n'avons pas besoin de plus de TO pour nos comités de négociation, mais nous avons besoin de membres pour nos autres comités de négociation. Si vous ne l'avez pas fait auparavant, ou si vous voulez retourner, c'est une expérience intéressante. Ce serait peut-être positif maintenant, et nous avons besoin de membres pour en faire partie.

C. Fraser: Vous n'avez pas besoin de demeurer dans la région de la capitale nationale pour faire partie des comités de négociation. Le travail des comités est effectué par courriel à domicile et par téléconférence.

L. Brown, TSH, Ottawa: Un énoncé sur les descriptions de poste générique des TO, au sujet desquelles, bien sûr, nous ne savons pas encore grand chose. Il y avait des préoccupations, parce que les techniciens comblent les lacunes sur bien des choses qui ne sont dans aucune description de poste, notamment la santé et la sécurité, les achats, les finances, etc. Peut-être ces descriptions

de poste entraîneront-elles une certaine réorganisation des tâches qu'on demande aux TO d'exécuter, qui ne font pas partie de leur description de poste. Prévoyez-vous une réduction de ces fardeaux additionnels, ou ne pouvez rien affirmer à ce moment-ci?

C. Fraser: Les TO, comme tous les groupes, sont chargés de plusieurs fonctions additionnelles. Une partie de ce que vous avez dit sera incluse dans les nouvelles descriptions de poste générique des TO, telles des fonctions d'achat.

J. Van Den Bergh: La santé et la sécurité, c'est différent. Je ne crois pas que vous verrez la santé et la sécurité incluses, sauf que tout le monde a une certaine responsabilité en matière de santé et de sécurité. Ces descriptions de poste seront disponibles au cours des prochaines semaines pour tout le monde. Nous les afficherons sur notre site Web.

L. Brown: Pour ce qui est de la santé et de la sécurité, il existe des programmes tels les coordonnateurs d'urgence d'immeubles et l'initiative du programme de prévention des risques, qui ont vraiment exigé un temps considérable. Ce sont pratiquement des postes en soi; j'espère au moins que cela sera reconnu, peut-être sous forme de rémunération ou d'embauche de nouveaux employés.

C. Fraser: le PPR et toute fonction touchant la santé et la sécurité au travail ne font pas partie de ces nouvelles descriptions de poste des TO. Mais une tâche générale à laquelle chaque employé est affecté, c'est la sécurité du laboratoire. Nous reconnaissons que ces tâches prennent beaucoup de votre temps sur votre travail quotidien. Je fais partie du CSST national, et j'ai soulevé cette question très souvent, tout comme l'autre syndicat, pour souligner tout le temps que les membres y consacrent. Le CNRC est au courant de la situation, mais j'ignore comment il compte remédier à cela. Je vais soulever encore la question chaque fois que j'en aurai la chance.

V. Desjardins, IRAP, Boucherville: On a parlé de la reclassification pour les TO. Mais qu'est-ce qui en est pour les AD et AS, les autres groupes?

M. Lévesque En principe, en ce moment, il ne se passe rien. Il ne se passe rien depuis un bon bout de temps, surtout à cause des élections. On s'attend à ce que ça reprenne l'année prochaine. Et ce qui devra être discuté, ce sera ce qui va être négocié, principalement ça va être les échelles salariales. Et nous allons embaucher un consultant spécialisé pour s'assurer que ce soit fait de façon correcte.

7. Autres affaires:

C. Fraser: Aux termes de l'article 7.3 b) des Statuts de l'AECR, la 2^e vice-présidente de l'AECR a été élue à la réunion de l'Exécutif, le 27 octobre 2015. Michelle Lévesque a été élue pour un autre mandat de deux ans, à compter de janvier 2016.

Elle a présenté les deux candidats qui briguent la 1^e vice-présidence: Jean-Eric Sink et Marvin Zaluski. Des bulletins de vote vont être postés à tous les membres. Nous espérons qu'il s'agira du dernier vote par la poste. Nous espérons que, dans un avenir prochain, tous les votes se feront en ligne. L'AECR ne peut acheminer de matériel syndical aux adresses courriel du CNRC ou de « Canada.ca ». La seule façon consistera à acheminer les bulletins de vote aux adresses courriel à domicile. Les scrutins porteront sur les élections, les questions touchant les conventions collectives, les amendements aux Statuts, et l'augmentation de la cotisation. Il s'agit là de votes très importants pour vous tous.

Il y a un menu déroulant sur le site Web de l'AECR, intitulé « Enregistrement d'adhésion ». Vous pouvez y mettre vos coordonnées à jour en choisissant l'onglet « Changements aux informations sur les membres ». Pour ceux qui souhaitent devenir membres de l'AER, il y a un deuxième onglet intitulé « Carte d'inscription ».

R. Tom, TSH, Montréal: Sommes-nous autorisés à savoir qui était le représentant TO pour le processus de la description de poste générique?

J. Van Den Bergh: Pour votre portefeuille des TSH? Michelle Lévesque a soulevé cette question aujourd'hui; nous avons consulté la liste des représentants par portefeuille et nous avons constaté qu'ils n'étaient pas tous des TO. De fait, la plupart n'étaient pas des TO. Cathie a parlé au CNRC à ce sujet, aujourd'hui; l'employeur a essentiellement répondu que toute faille dans ce processus allait être réglée dans le nouveau processus. Il y a eu du feedback dans le cadre de consultations avec les portefeuilles; et, tout employé qui est positionné dans un poste générique, si cela ne le satisfait pas - il y aura un processus de redressement informel, puis officiel.

Michelle Lévesque va aborder cette question localement dans son portefeuille à Montréal. Nous avons la nette impression que les TO étaient censés être les représentants désignés dans chaque portefeuille, et qu'ils étaient censés solliciter des suggestions de leurs membres au sujet des descriptions génériques. Dans certains portefeuilles, le représentant TO a remis à tout le monde une copie des descriptions génériques et demandé du feedback; honnêtement, nous ignorons ce qui a été fait dans chaque portefeuille. Il semble donc qu'il y ait des choses qui passent à travers les mailles du filet.

C. Fraser: Si vous voulez savoir qui était votre représentant TO dans votre portefeuille Ingénierie, technologies émergentes et sciences de la vie, envoyez un courriel à l'AECR.

J. Van Den Bergh: L'exercice sur les génériques AT a été fait la responsabilité des directeurs de la recherche et des superviseurs, et les superviseurs suivront une formation. L'information sera affichée sur le site Zone du CNRC, et il y aura quelques webinaires. Mais les superviseurs ont maintenant les descriptions de poste générique. Demandez-les à votre superviseur, et faites-nous savoir s'ils refusent de vous les remettre. Nous allons aussi les afficher sur notre site Web, en français et en anglais. Ils sont censés les partager avec vous.

Question en ligne, intervenant non identifié: Comment gardez-vous la trace des nouveaux postes qui deviennent disponibles sans qu'ils soient affichés? Je suppose qu'il y a des postes qu'on pourvoit mais qui ne sont pas affichés.

J. Van Den Bergh: Nous n'avons aucun moyen de savoir s'il y a des postes qu'on pourvoit sans être affichés. Nous vérifions couramment le site Zone pour voir s'il y a des postes qui sont comblés et s'il y a des postes où les gens sont convertis de durée déterminée à durée permanente. Nous voyons parfois des choses et nous soulevons des questions à ce sujet. Si un poste est affiché et que nous croyons qu'il y a un problème à ce sujet, nous soulevons la question. Mais nous ne savons pas si l'employeur ne fait pas quelque chose.

J. Fraser: Pourriez-vous nous dire dans quelle condition un poste pourrait être comblé sans être affiché?

J. Van Den Bergh: Il y a des nominations sans concours. Il y a des nominations dans les meilleurs intérêts du Conseil. Toutefois, ces postes doivent être affichés sur la section Carrières du site Zone, intitulée « Nomination dans les meilleurs intérêts du Conseil », ou « Nomination sans concours ». Cela s'appelle une nomination sans concours avec avis.

Le CNRC doit donner un avis qu'il y a eu nomination. S'il convertit une personne d'un poste de durée déterminée à un poste permanent, il est censé le faire et, que nous sachions, il affiche ces avis aussi, parce que si une personne est nommée sans concours avec avis, cela veut dire que si une autre personne qui juge que s'il y avait eu un concours, elle aurait postulé le poste, ou on aurait dû tenir compte de sa candidature, elle peut donner avis à l'effet qu'elle veut être considérée.

C. Fraser: Il y a deux candidats à la charge de 1^{er} vice-président. Il s'agit d'un mandat de deux ans commençant en janvier 2016. L'article 7.3 a) 1 à 5, et l'article 7.2, des Statuts de l'AEER, décrivent le déroulement de l'élection. Les candidats, Jean-Eric Sink et Marvin Zaluski, souhaitent dire quelques mots.

J-E. Sink: Bonjour. Je souhaite me faire élire 1^{er} VP de l'AEER. Je suis un employé du CNRC depuis sept ans, tout le temps dans le portefeuille de la construction. Je suis aussi membre de mon comité local de SST; j'y consacre beaucoup de temps, ainsi qu'au PPR. Je suis délégué syndical depuis janvier 2014. L'AEER m'a aidé à comprendre bien des choses. Et j'ai vu de première main comment l'AEER aide bien des membres. C'est pour accroître mon engagement au sein de l'AEER que je postule la charge de 1^{er} VP. Merci.

M. Zaluski: Bonjour. Je suis membre de l'AEER depuis près de 20 ans. Je me rappelle avoir assisté aux AGA à M-50 et avoir tenu de bonnes discussions. Cela m'a inspiré au point où lorsqu'un poste de représentant est devenu disponible à l'ITI (Institut de technologie de l'information), j'ai posé ma candidature et j'ai été élu sans opposition représentant de l'ITI. Durant cette période, j'ai fait partie du comité patronal-syndical local et du comité de SST. J'ai également agi comme représentant dans divers autres conflits auxquels les membres à l'ITI ont fait face.

En 2014, j'ai sollicité la 1^e vice-présidence; depuis, j'ai travaillé avec le comité de gestion et aussi le personnel du bureau. J'ai acquis une expérience importante dans la réduction des coûts et quelques décisions plus difficiles, à savoir, quoi faire pour adopter un budget viable pour l'avenir de l'AEER, ce qui a donné lieu à des augmentations de la cotisation.

J'ai exercé d'autres fonctions et acquis de l'expérience en assistant aux réunions du comité mixte de consultation avec la direction du CNRC, où j'ai abordé des questions importantes au sujet du CTE, des politiques sur le réaménagement des effectifs et de donner mon avis et mes commentaires, sur demande. Enfin, je remercie les gens qui ont proposé ma candidature à la 1^e vice-présidence, et je sollicite votre soutien dans la prochaine élection. Je vous encourage à lire les brochures et à exprimer votre opinion en votant; et, j'espère que vous serez nombreux, le jour de l'élection. Merci.

C. Fraser: Les deux biographies seront affichées sur le site Web de l'AEER. Les bulletins de vote vont être postés à la fin de la semaine prochaine, le 6 novembre. Il y aura un temps d'exécution de trois semaines. Les résultats devraient être connus vers le 1^{er} décembre.

Motion: Que la séance soit levée. Appuyé. La séance est levée à 18 h.